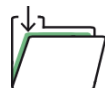


MESURE 7

Maintenir et restaurer des sols vivants



Moyen terme



Mesures 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 17, 18, 19, 20 et 21

Marqué par de larges plateaux entaillés par des cours d'eau, le territoire du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine est composé de sols à textures variées selon les secteurs géographiques, tantôt à dominante argilo-sableuse, sableuse ou limoneuse. La nature diversifiée des affleurements géologiques (craie du Turonien, marnes et sables du Cénomaniens, tuffeau de Touraine, faluns, alluvions modernes, etc.) et la présence ou non d'eau sont à l'origine d'une grande diversité de sols.

Ressource limitée et non renouvelable à l'échelle humaine, ces sols sont des réservoirs méconnus abritant une riche biodiversité. Or, depuis plusieurs décennies, les scientifiques alertent sur la baisse de la teneur en carbone, en nutriments et la réduction de l'activité biologique des sols.

Si le sol a longtemps été considéré comme un support de production végétale, ses fonctions vont bien au-delà. Puits mais aussi source de carbone, il est un élément majeur à prendre en compte dans le cadre de l'atténuation du changement climatique. En agissant sur l'infiltration, l'entraînement des polluants et le stockage, il contribue à la préservation de la ressource en eau. Enfin, en concourant à la qualité des productions il influe sur la santé humaine.

L'urbanisation, les aménagements, les pollutions, peuvent porter atteinte de façon irréversible à l'intégrité des sols. Ils sont également à la base de l'activité agricole et sylvicole dont les pratiques influencent grandement leurs bons fonctionnements.

Préserver les services rendus par les sols est un enjeu de premier ordre. Le Parc souhaite contribuer à cette prise de conscience. Il a la volonté de participer à une meilleure connaissance de l'état des sols sur son territoire mais aussi de soutenir les pratiques permettant de mieux les préserver dans la durée.

| Pour le territoire

 **Enjeux**

- Intégrité et fonctionnalité des sols et des services rendus.
- Résilience et adaptation des activités agricoles et sylvicoles.
- Sécurité alimentaire.
- Santé publique.
- Stockage des eaux superficielles et du carbone.

 **Objectifs opérationnels**

- Accompagner la transition d'une agriculture et d'une sylviculture productives et résilientes, renforçant la fonctionnalité des sols et du vivant.
- Stopper l'artificialisation des sols et l'étalement urbain.
- Optimiser le stockage du carbone et de l'eau dans les sols.
- Préserver la biodiversité des sols

 **Rôle du syndicat mixte du Parc et propositions d'actions****Connaître**

Soutien à une meilleure connaissance de la typologie des sols : centralisation et valorisation des bases de données se rapportant aux sols ; implication dans des programmes de cartographie en lien avec la recherche (cf. mesure 1).

Accompagnement d'expérimentation : appui aux programmes scientifiques et techniques innovants, visant à favoriser l'activité biologique des sols, tels que l'agriculture de conservation, la permaculture, l'agroforesterie, l'utilisation du bois raméal fragmenté

Partager

Sensibilisation à l'enjeu des services rendus par les sols : informations et aide au développement d'enseignements ou activités spécifiques dans les centres de formations professionnelles, structures d'éducation à l'environnement, gestionnaires d'espaces publics ou habitants.

Promotion de pratiques respectueuses de l'activité biologique des sols : conception et diffusion d'outils de communication à destination des acteurs économiques et individuels ; formation et/ou ateliers techniques ; conférences...

Faire ensemble

Maîtrise de l'occupation des sols : lutte contre l'artificialisation des sols et, en particulier, leur imperméabilisation (cf. mesure 28).

Appui au développement de systèmes agro-forestiers : contractualisation de partenariats pour la mise en œuvre de pratiques associant, sur une même parcelle, des arbres et des cultures ou des animaux pour garantir une production mixte et la fertilité des sols.

Promotion de pratiques agroécologiques et sylvicoles respectueuses des sols soutien à la réduction voire la suppression du travail du sol, à l'allongement et à la diversification des successions culturales, à la couverture maximale du sol, lutte contre le tassement des sols forestiers lors de l'exploitation, encouragement des pratiques visant à séquestrer le carbone dans le sol.

Engagements des signataires

dans le cadre de leurs compétences et moyens

Pour tous.

- Impulser les bonnes pratiques pour conserver les sols vivants dans le cadre de leurs politiques d'aménagement et de développement économique.

État.

- Veiller à la prise en compte de la préservation de l'intégrité des sols dans les diverses demandes d'autorisation pour des aménagements.
- Contribuer à informer et sensibiliser les collectivités, les acteurs économiques, les habitants afin d'arrêter l'artificialisation des sols et de limiter leur appauvrissement.
- Soutenir les pratiques et les modes de production agricoles respectueux des sols notamment par l'appui au développement de l'agriculture biologique
- Veiller au maintien de pratiques sylvicoles respectueuses de l'équilibre des sols dans les forêts publiques et privées.

Régions.

- Impulser les bonnes pratiques pour conserver les sols vivants dans le cadre de leurs politiques d'aménagement et de développement économique.
- Contribuer à informer et sensibiliser les collectivités, les acteurs économiques, les habitants afin d'arrêter l'artificialisation des sols et de limiter leur appauvrissement.
- Soutenir les pratiques et les modes de production agricoles respectueux des sols notamment par l'appui au développement de l'agriculture biologique.

Départements.

- Adopter les bonnes pratiques pour conserver les sols vivants dans leurs politiques d'aménagement.

EPCI et communes.

- Rendre les projets d'aménagement compatibles avec la conservation, voire la restauration de la vie des sols.
- Contribuer à informer et sensibiliser les acteurs économiques et les habitants afin d'arrêter l'artificialisation des sols et de limiter leur appauvrissement.
- Entretien des espaces publics en préservant la vie des sols.

Partenaires potentiels

Associations environnement et cadre de vie

Associations régionales d'agroforesterie

Centre national de la propriété forestière (CNPFF)

Centres de formation professionnelle et établissements scolaires

Chambres d'agriculture

Chercheurs

Groupement d'intérêt scientifique Sol (GIS Sol)

Office français de la biodiversité (OFB)

Office national des forêts (ONF)

Structures d'éducation à l'environnement

Urbanistes et architectes

Bénéficiaires potentiels

Le monde du vivant est préservé.

Les propriétaires, exploitants agricoles ou forestiers et leurs groupements sont conseillés pour adapter leurs pratiques au bénéfice de leur activité. Leurs initiatives et avancées sont valorisées.

Les structures de formation et d'éducation profitent d'informations pour intégrer l'enjeu de la préservation des sols vivants dans leurs enseignements et animations au bénéfice des élèves, étudiants et apprenants.

Les collectivités sont accompagnées dans leurs projets d'aménagement pour prendre en compte cet enjeu.

Les habitants sont sensibilisés et accompagnés dans leurs pratiques de jardinier amateur.

Indicateurs de suivi du territoire et d'évaluation des mesures

- Evolution des surfaces imperméabilisées/artificialisées.
- Evolution de la connaissance des sols du territoire.
- Nombre d'opérations de sensibilisation à la bonne gestion des sols.